Image not found or type unknown

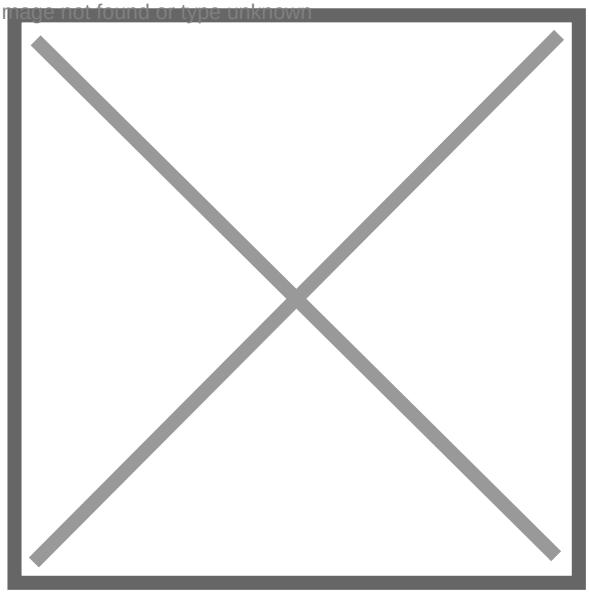

Poste amenagé pendant l arret de travail

Par **clieve90**, le **29/06/2011** à **16:39**

Bonjour,
je me suis blessé au travail et donc j ai consulter un medecin qui ma prescrit un arret de travail de moin d une semaine en accident du travail,cependant mon employeur souhete que je vienne voir le medecin du travail pendant la periode d arret afin de voir si il y a possibilité de me fair un poste amenagé pendant la periode d arret ,trouvant cela etrange j ai contacté l inspection du travail qui m a dit que je n etai pas tenu ni d allez voir le medecin du travail ni de travaillier en poste amenager pendant cette periode d arret et j en est donc fait par au service chsct de mon entreprise.Ma question est:es que je suis bien dans mes droits?et quel recoure a l employeur suite a ca?Car pour ne rien vous cacher j ai l impression que mon employeur cherche a me faire pression et je crains un bras de fer contre la direction de mon entreprise .merci de m avoir lu,j'espere avoir des réponce .

Par **pat76**, le **29/06/2011** à **18:57**

Bonjour

Pendant l'arrêt pour accident de travail, le contrat est suspendu, vous n'avez donc pas à répondre obligatoirement aux sollicitations de votre employeur pour aller voir le médecin du travail. Votre employeur pourra vous prendre un rendez-vous pour le jour de votre reprise (si votre médecin traitant ne vous prolonge pas l'arrêt). Le jour de votre reprise par contre vous ne pourrez pas refusez d'aller voir le médecin du travail si votre employeur vous le demande. Ce serait une faute grave de votre part.

Par **clieve90**, le **29/06/2011** à **19:47**

merci pour m avoir répondu rapidement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés